Envoyé en préfecture le 03/05/2024
Reçu en préfecture le 03/05/2024
Publié le
ID : 078-217800879-20240503-051ARR2023-AR

REPUBLIQUE FR

MAIRIE DE BONNELLES

22 rue de la Libération
78830 Bonnelles
Tél. : 01 30 88 47 30
Fax : 01 30 41 48 84

Courriel : info@mairie-bonnelles.fr
Site : www.mairie-bonnelles.fr

ARRETE n° 051/2024

PORTANT RESTRICTION D'HORAIRES POUR LE BRUIT

Le Maire de la Commune de BONNELLES,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2212-2 ;
VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1336-6 et suivants ;
VU le Code de l'Environnement,
VU l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2012, n° 2021 346 – 0003 portant réglementation des bruits,
CONSIDERANT qu'il y a lieu de modifier l'horaire d'utilisation de matériels bruyants

ARRETE

Article 1er : Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique et électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Du lundi au samedi inclus de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00.
- Le dimanche : de 10 h 00 à 12 h 00,
- Les jours fériés - interdit

Article 2 : Le présent acte peut être attaqué dans un délai de 2 mois devant le tribunal Administratif

Article 3 :
Madame le Maire de BONNELLES,
Monsieur le Garde-Champêtre,
Monsieur le Chef de la Brigade de Saint-Arnoult-en-Yvelines
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Rambouillet.

Fait à Bonnelles, Le 03 mai 2024
Le Maire
Mme COUËDOR Nathalie

MAIRIE DE BONNELLES * 78830 YVELINES *

Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Bonnelles est une commune du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse